

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROSE, Maire.

Présents : Mesdames DESJARDINS, FOUREZ, GUESNON, LE DARD, NERROLLE, POUTREL, VALETTE, VANDEVOIR, WEINRECH, Messieurs CHATELN, FOSSARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA

Absents excusés : Mesdames BOURLAND (pouvoir à M. ROSE), GODEFROY (pouvoir à Mme POUTREL), Messieurs CHOUETTE (pouvoir à M. FOSSARD), MAILLARD (pouvoir à M. PICARD)

Absents : Messieurs ACHARD et THOMAS

Madame POUTREL est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2023 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°26/2023 – DESIGNATION DE L'OPERATEUR POUR LA VENTE DES TERRAINS DANS LE CADRE DE LA CENTRALITE

Monsieur le Maire expose que :

Considérant la délibération n°13/2023 en date du 22 février 2023 relative à la désignation de l'opérateur pour la vente des terrains dans le cadre de la centralité ;

Considérant les remarques formulées par le contrôle de légalité de la Préfecture du Calvados en date du 13 mars 2023 en ce sens que contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération sus nommée, les cessions de terrains appartenant au domaine privé de la commune peuvent se faire librement, elles doivent néanmoins au préalable avoir fait l'objet, au regard de la population de la commune, d'une saisine du service des domaines pour avis en application des dispositions de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L.3221-1 du code général de la propriété des publiques. Les opérations immobilières menées par les collectivités de plus de 2000 habitants sont soumises au préalable à l'avis du service des domaines ;

Considérant que la consultation des services des domaines est en cours et n'ayant pas eu de retour ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°13/2023 en date du 22 février 2023 relative à la désignation de l'opérateur pour la vente des terrains dans le cadre de la centralité.
- **REPORTE** cette décision à un prochain conseil municipal à réception de l'avis des domaines.

Cette délibération sera remise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal dès réception de l'avis des services des domaines.

Délibération n°27/2023 - AMORTISSEMENT EXTENSION BASSE TENSION

Considérant les travaux d'extension de basse tension pour l'alimentation en énergie électrique du complexe touristique réalisés par le SDEC Energie pour le compte de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme avec une participation de la commune d'un montant 4 684,55 € ;

Considérant les travaux d'extension de basse tension pour l'alimentation en énergie électrique de la propriété de Monsieur COLIN suite à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme avec une participation de la commune d'un montant de 2 857,20 € ;

Considérant que les écritures liées à ces travaux ont été inscrites et émises à l'article 2041582 ;

Considérant que le montant de ces participations doit être amorti sur une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'amortir ces travaux d'extension en 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération relative à la nomination d'un référent déontologue

Cette délibération a été reportée à un prochain conseil municipal.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission cadre de vie, vie associative, sport

- Avant-projet d'une structure de jeu : le lieu d'implantation est remis en cause par des riverains. La question du lieu reste en suspens sans remettre en question l'avancée du projet. Les demandes de subventions seront envoyées dans les prochains jours.
- Décorations de Noël : un changement d'équipement est prévu pour les décorations de Noël 2023.

Commission information, animation, culture

- Les 27 et 28 mai prochains se déroulera « Un Village comme paysage », un événement important en partenariat avec le Centre dramatique national de Normandie – Comédie de Caen. Une réunion le 3 mai 2023 avec des membres du tissu associatif permettra de coordonner les besoins et d'unir les bénévoles présents, notamment pour la restauration et la mise en sécurité de l'événement.

QUESTIONS DIVERSES

Dénomination de la salle communale de la commune historique de Laize-la-Ville

Sur proposition du conseiller municipal Olivier Achard, la salle communale de la commune historique de Laize-la-Ville sera nommée en mémoire au maire honoraire de Laize-la-Ville « salle André Prévert ». Une cérémonie de dévoilement de plaque commémorative est prévue le vendredi 12 mai 2023.

Nom du futur cœur de bourg de la commune nouvelle de Laize-Clinchamps

Rappel sur la question du nom du futur cœur de bourg de la commune nouvelle de Laize-Clinchamps à débattre au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h50